



Une nature débordante d'énergie!

Politique culturelle Ville de Chapais

Le contexte/l'histoire de la vie culturelle municipale

La municipalité de Chapais est enclavée sur le territoire de la Municipalité de la Baie James, elle-même située dans la région administrative du Nord-du-Québec. Trois communautés se partagent cette immense région : les Inuits au nord, les Cris et les Jamésiens au sud.

D'un point de vue géographique, Chapais est située au sud-est de la région, sous le 50^e parallèle, à 832 kilomètres de Radisson, 213 kilomètres de Lebel-sur-Quévillon et 720 kilomètres de Montréal.

De plus, Chapais a pour proches voisins la ville la plus peuplée de la région, Chibougamau, située à environ 45 kilomètres, ainsi que le village cri d'Oujé-Bougoumou, à moins de 40 kilomètres. Son positionnement fait d'elle l'une des principales portes d'entrée du Grand-Nord québécois. Sa localisation est d'autant plus stratégique que Chapais est située sur un important axe routier, la route provinciale 113, faisant d'elle la seule ville de la région traversée par une route aussi passante. La route 113 relie notamment la région de l'Abitibi-Témiscamingue à celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Un lien ferroviaire existe toujours entre Chapais et cette région.

L'histoire de Chapais remonte à 1929, alors que le prospecteur Léo Springer y découvrit un gisement riche en cuivre, en or et en argent. La ville a été constituée en 1955, à partir de la Loi sur les mines, dans le but d'améliorer les conditions de vie des mineurs. Elle fut nommée en l'honneur de Sir Thomas Chapais, politicien et historien canadien-français.

Opémiska Copper Mines, principal employeur à l'époque, était alors responsable de l'organisation de la municipalité et du financement des services municipaux. Chapais était ce que l'on appelle communément une « ville de compagnie ». Le réseau de distribution de l'eau potable, les rues, les maisons, l'Hôpital Opémiska et le Club de curling du même nom comptaient parmi les réalisations de l'entreprise. Selon les informateurs clés, ce mode de prise en charge des résidents de la municipalité par le principal employeur teinte encore aujourd'hui la mentalité des Chapaisiens dans leurs attentes face à de nouveaux services.

C'est en 1960 que Chapais, sous la Loi sur les cités et villes, troque son statut de village minier pour celui de municipalité administrée par un conseil municipal élu par la population. Au cours de sa période de prospérité, Chapais comptait plus de 3 000 habitants (population permanente et temporaire) et la main-d'œuvre directement rattachée au secteur de l'exploitation minière atteignait plus de 750 travailleurs.

En 1974, Chapais diversifie ses activités économiques avec l'ouverture de la scierie Paradis & Fils, qui deviendra plus tard Barette-Chapais Ltée. Cette entreprise forestière figure parmi les plus performantes du Canada et a permis de contrer l'exode d'une partie de la population provoqué par la fermeture de la mine en 1991. Ces départs ajoutés à l'épreuve de l'incendie de 1980, ayant

provoqué la mort d'une cinquantaine de personnes de la communauté lors des festivités du jour de l'An, ont, en contrepartie, développé un sentiment d'appartenance, de solidarité et d'entraide parmi ceux qui ont choisi de demeurer à Chapais.

À la suite du dépôt d'un plan de relance et de la construction d'un parc industriel, la municipalité de Chapais a connu, en 1995, la mise en service de l'usine de cogénération Chapais Énergie qui produit de l'électricité par la combustion de biomasses forestières provenant des scieries de la région. Cette usine, la première du genre au Québec, assura à Chapais une plus grande autonomie face aux fluctuations de l'activité des secteurs des ressources premières.

Les grandes orientations/les fondements de la politique culturelle

Les grands principes sur lesquels s'appuie la Politique culturelle sont les suivants :

- La culture est un bien collectif qui doit être accessible au plus grand nombre possible de citoyens ;
- La culture joue un rôle essentiel dans l'épanouissement du milieu, dans l'affirmation de l'identité et dans la qualité de vie des citoyens ;
- L'importance d'identifier, de préserver et de mettre en valeur les richesses historiques et patrimoniales de son territoire.

Les axes d'intervention et les objectifs

Les axes d'intervention constituent les principaux thèmes d'intervention de la politique. Ce sont des appellations rassembleuses permettant de chapeauter différents programmes ou objectifs.

Axes d'intervention	Objectifs
<p>Axe 1 - L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle</p> <p>La Ville reconnaît que les lieux et les équipements culturels sont essentiels à la mise en valeur des arts et de la culture. L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle sont relatifs à l'information, aux conditions financières et physiques mises en place par la Ville.</p>	<p>Faciliter l'accès aux arts et à la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessibles les équipements et les événements culturels; • Affirmer le rôle de la bibliothèque comme lieu du savoir et de la culture; • Maximiser l'utilisation des infrastructures culturelles. <p>Soutenir l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la fréquentation des lieux de diffusion et de pratiques culturelles; • Reconnaître l'importance de la sensibilisation, de l'animation et de la diffusion des arts et de la culture; • Appuyer les initiatives de partenariat avec le milieu scolaire; • Améliorer la promotion des activités culturelles. <p>Favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être à l'écoute des besoins et des préoccupations des citoyens en matière de culture;

	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la pratique d'activités culturelles. <p>La Ville s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les initiatives d'éveil à la culture; - Adapter les services et les horaires de la bibliothèque en fonction des besoins des familles; - Diversifier l'offre d'activités culturelles; - Assurer une promotion soutenue et continue des activités culturelles; - Offrir une tarification favorisant l'accès à la culture; - Augmenter le soutien financier aux infrastructures culturelles et événements populaires; - Offrir des horaires de services adaptés aux besoins de la population; - Améliorer ses équipements culturels.
<p>Axe 2 - Le soutien aux arts et à la culture</p> <p>La Ville entend soutenir le développement et la création chez les artistes, les créateurs et les organismes culturels. Elle assume son rôle de leader dans la diffusion de la programmation culturelle : les arts de la scène, les arts visuels, la promotion du livre et de la lecture.</p>	<p>Favoriser la création artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préconiser l'intégration des arts à l'environnement et aux lieux publics; - Intégrer les arts dans les activités présentées par la Ville; - Favoriser la mise en valeur des œuvres de nos artistes et de nos créateurs. <p>Assurer la vitalité des organismes culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le développement des organismes culturels ; - Reconnaître la contribution des créateurs et organismes à la vitalité du milieu ; - Valoriser le travail bénévole. <p>La Ville s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'accessibilité aux équipements culturels ; - Élaborer un répertoire des organismes, des événements et des artistes sur le plan culturel ; - Mettre en place une politique d'aide et de soutien au développement des organismes.
<p>Axe 3 - Faire connaître l'histoire et le patrimoine de la ville de Chapais</p>	<p>Mettre en valeur les pionniers de Chapais et préserver la culture immatérielle; Renforcer les relations avec la communauté Crie.</p> <p>La ville s'engage à :</p> <p>Former un comité ayant comme mandat de préserver et de diffuser l'histoire et le patrimoine de Chapais; Répertorier et classer les archives de Chapais; Diffuser les archives de Chapais (exposition, panneaux d'interprétation, activités de diffusion, etc.).</p>